

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2023/03/19

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement d'Arras

Canton d'Arras Nord

Date de convocation

17 mars 2023

L'an deux mil vingt trois

le LUNDI 27 mars 2023 à 18 Heures 00

le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage

17 mars 2023

Nombre de conseillers

Exercice : 26

Présents : 21

Votants : 22

Etaient présents :

M. Alain CAYET – M. Guy BRAS – Mme Marie-Antoinette DESHORTIES – M. Jean-Pierre CHARTREZ – Mme Anne-Caroline RATAJCZAK – M. Stéphane FOURNIER – Mme Ghislaine VALENTE – M. Marc SERRA – Mme Sophie LOPEZ – M. Fouad AJARRAY – M. Yves RAOULT- Mme Micheline LAURENT – M. Philippe LEFEBVRE- Mme Martine DUQUESNOY- M. Patrick BRUGUET – Mme Astrid SAVARY – Mme Corinne DOLLE – M. Jean-Claude NOEL- M. Thierry IMBERT – Mme Sandrine SERGEANT – M. Olivier QUIGNON.

Excusés :

Mme Yveline LOURDEL qui donne procuration à Mme Micheline LAURENT

Mme Chantal DECOCQ

Mme Audrey TISON

M. Hubert CHIVET

Mme Christelle LEBAS

AU

Secrétaire de séance :

Mme Ghislaine VALENTE

Objet : ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DE L'ESPACE BONNE HUMEUR

Monsieur le Maire expose :

La salle événementielle dans l'Espace Bonne Humeur est mise en location pour l'organisation d'événements familiaux. Les tarifs ont été déterminés en conseil municipal du 8 février 2021

Cependant, la conjoncture budgétaire actuelle avec la hausse des prix liée à l'inflation et à la guerre en Ukraine, impose de nouvelles réflexions et recherches de recettes et d'économie.

Considérant la délibération du Conseil Municipal du 8 février 2021 mettant en place un tarif de location de salle

Considérant le travail de recherche de pistes d'économies, réalisé par les élus du Conseil Municipal lors du séminaire d'octobre 2022 il est proposé une actualisation des tarifs comme suit :

	2021	2023
Location avec cuisine	160€ (acompte de 80€ à la réservation + 80€ à l'issue de la location)	200€ (acompte de 100€ à la réservation + 100€ à l'issue de la location)
Location sans cuisine	120€ (acompte de 60€ à la réservation + 60€ à l'issue de la location)	150€ (acompte de 75€ à la réservation + 75€ à l'issue de la location)
Caution	300€	1 000€
Chauffage de novembre à mars	20€	30€
Kit vaisselle 50 personnes	50€	60€

Soit :

- un tarif de location de la salle avec cuisine d'avril à fin octobre de **200€ pour le week-end** sous la forme de 100 euros d'acompte à la réservation (+ une caution de 1 000€) et 100 euros pour le solde à l'issue de la location.
- un tarif de location de la salle sans cuisine d'avril à fin octobre de **150€ pour le week-end** sous la forme de 75 euros d'acompte à la réservation (+ une caution de 1 000€) et 75 euros pour le solde à l'issue de la location.
- D'ajouter à ces tarifs **30€** en période hivernale de novembre à mars
- De réserver exclusivement cette location aux médiolansais
- De louer la vaisselle par le biais d'un kit de 50 personnes au tarif de **60€**. La casse ou perte sera facturée au prix d'achat.
- De ne tolérer aucun stationnement sur place. Le parking de la zone des alouettes est le seul emplacement autorisé au stationnement.

En cas de désordres constatés lors de la location, le remboursement sera calculé sur la base du devis des réparations. Un titre de recette sera émis à l'encontre du locataire.

La location de la salle ne pourra être effective que sur présentation de l'attestation d'assurance en cours de validité.

Le week-end s'entend du samedi 8H00 au lundi 9H00 incluant le nettoyage obligatoire.

Un prêt de salle à titre gracieux pourra être envisagé pour une occupation de quelques heures à l'occasion d'un recueillement de familles suite à un enterrement.

Il vous est proposé

- d'approuver cette actualisation de tarifs de location sous les conditions exposées ci-dessus à partir du 1^{er} janvier 2024
- d'approuver la convention et le contrat de location ci joint

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 28 mars 2023

Le Maire



Alain CAYET.